

Le 03 OCT. 2022

Bureau du courrier

**Délibération 7/2022**

**Comité Syndical Lozère Numérique**

Le 15/09/2022 à 10h00 s'est tenue s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 30/08/2022.

Membres en exercice : 152 soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 36 soit 239 voix

Absent(e)s : 116

Pouvoirs : 9 pouvoirs soit 9 voix

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès,
3. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
4. Madame Sylvie TRAUCHESSEC représentante suppléante de la commune du Brenoux,
5. Monsieur Noël FOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
6. Monsieur Pierres BARGETON représentant titulaire de la commune de Cubières,
7. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
8. Monsieur Pierre-Emile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
9. Madame Soizic CUERQ représentante suppléante de la commune de La Tieule,
10. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune Moissac Vallée Française,
11. Monsieur Jean-Marie BOISSET représentant suppléant de la commune de Mont Lozère et Goulet,
12. Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire de la commune de Monrodat,
13. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
14. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
15. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
16. Madame Colette ROUQUET représentante titulaire de la commune du Malzieu-Forain,
17. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
18. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
19. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
20. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la communje de Peyre en Aubrac,
21. Monsieur Jean-Claude HERTZOG représentant titulaire de la commune de Saint Chély d'Apcher,
22. Monsieur Jean-Paul ELZIERES représentant titulaire de la commune de Saint Etienne Vallée Française,
23. Monsieur Christian VIGIER représentant titulaire de la commune de Saint Germain du Teil,
24. Monsieur Philippe SASTRE représentant titulaire de la commune de Saint Hilaire de Lavit,
25. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points,
26. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
27. Monsieur Sébastien FREUND représentant suppléant de la commune de Saint Martin de Lansuscle,
28. Madame Lætitia FARGES représentante titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
29. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
30. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
31. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron,
32. Monsieur Jean-Claude DAUTRY représentant suppléant de la commune de Ventalon en Cévennes,
33. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
34. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
35. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
36. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
2. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur André RAYMOND représentant titulaire de la commune de Palhers ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Madame Béatrice BONAL représentante suppléante de la commune de Fournels ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
5. Monsieur Olivier MAURIN représentant titulaire de la commune de Prévenchères ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
6. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Dèze ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
7. Monsieur Julian SUAOU représentant titulaire de la commune d'Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
8. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
9. Madame Eve BREZET représentante titulaire de la commune de Recoules d'Aubrac ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,

**OBJET : Décision Modificative n°1 – 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2/2022 du 25/01/2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu la délibération 5/2022 du 28/01/2022 approuvant le compte administratif 2021 et affectant les résultats 2021,

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique que lors de la réunion du 25/01/2021 le compte administratif 2021 n'avait pu être voté le quorum n'ayant pu être atteint et par la même les résultats 2021 n'avaient pu être affectés au Budget Primitif 2022.

Pour mémoire le résultat de fonctionnement 2022 est de **154 408,41 €** et le résultat d'investissement 2022 est de **66 230,18**.

Aussi afin d'inscrire les résultats 2021 au budget, Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
611- Contrats de prestations de prestation de services	134 408,41 €	002- Résultat de fonctionnement	154 408,41 €
6611- Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>154 408,41 €</b>	<b>Total</b>	<b>154 408,41 €</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2041513-111- Opération FTTH	66 230,18 €	001-00 Solde d'exécution section d'investissement	66 230,18 €
	66 230,18 €		66 230,18 €

Le comité syndical après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°1-2022 comme indiquée ci-dessus.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 OCT. 2022**

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte,  
Robert AIGOIN



